

DEPARTEMENT
AIN

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANAY

Conseillers
En exercice : 13
Ayant pris part à la
Délibération : 13

Séance du 13 mars 2025

Convocation : 06/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth, JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Bornard J. - Chivot D. - Jeambenoit E. – Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Picot S. - Pin E. - Rigutto E. - Roux C.

Absents représentés : Chapuis R. représenté par Pin E.
Rebucini C. représenté par Picot S.
Tournillac C. représentée par Roux C.

Secrétaire de Séance : Picot Sebastien

Délibération : 2025-005

Objet : Sollicitation de crédits auprès de l'ADEME dans le cadre d'une étude de faisabilité pour un contrat de chaleur renouvelable et choix de l'entreprise.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Bornard, Adjoint au Maire, délégué aux travaux, pour évoquer ce point qui a été discuté au préalable en commission travaux.

Monsieur Bornard rappelle et interpelle les Elus sur la nécessité de changer le mode de chauffage de certains bâtiments communaux. Il précise que le bâtiment qui regroupait jusqu'à présent la salle des fêtes, la salle du conseil municipal et des mariages et la bibliothèque sont chauffés par le biais d'une cuve à gaz. Ce bâtiment a nouvellement accueilli l'agence postale communale et la mairie. Sans être en alerte sur la capacité de la cuve à gaz actuelle, il apparaît que cette dernière ne fasse plus partie d'un mode de chauffage à garder tout comme le chauffage au fioul en raison du coût de ces deux fluides ; mode de chauffage utilisé au centre périscolaire ainsi qu'à l'école.

Il informe les Elus que l'ALEC de l'Ain a procédé à une analyse d'opportunité en 2021 pour la mise en place d'un réseau bois chaleur pour l'ensemble de ces bâtiments ; analyse mise à jour par un complément d'étude d'opportunité en bois énergie le 24 octobre 2024.

La commune a été informée d'un lancement d'aide financière par le Pôle Métropolitain qui soutient financièrement les communes dans le cadre de la réalisation d'étude de faisabilité.

La commission travaux s'est donc emparée de ce dossier afin de pouvoir mener à bien les besoins des bâtiments communaux et être en adéquation avec la volonté des Elus de faire évoluer les modes de chauffage actuellement en place.

Cette commission a d'ores et déjà procédé à un examen de deux offres commerciales reçues par des cabinets d'études :

- ✓ **Cabinet Inddigo** pour un montant à hauteur de **4 575,00€ HT** soit **5 490,00€ TTC**,
- ✓ **Cabinet B3e-ingénierie** pour un montant de **8 500,00€ HT** soit **10 200,00€ TTC**,
- ✓ Un troisième cabinet ayant été contacté sans avoir obtenu de retour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **MANDATE** Madame le Maire ou Monsieur Bornard, Adjoint au Maire, délégué aux travaux, pour déposer une demande de subvention auprès du Pôle Métropolitain/ADEME pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable,
- **SELECTIONNE** l'offre commerciale proposée par le cabinet d'études Inddigo pour un coût s'élevant à 4 575,00€ HT en vue de l'installation d'une chaufferie biomasse à bois déchiquetés,
- **PRECISE** que cette étude est subventionnée jusqu'à hauteur de 70% du montant Hors Taxe par le Pôle Métropolitain/ADEME,
- **DEMANDE** donc une aide financière à hauteur de 3 202,50€ HT au Pôle Métropolitain/ADEME pour la réalisation de cette étude,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint au Maire, délégué aux travaux à signer tout document se rapportant à ce dossier.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT

Le secrétaire de séance,
Sebastien PICOT

